
Programme de formation Gestes barrières COVID-19 Métiers de bouche

Contexte :

Le monde connaît actuellement une crise sanitaire liée au covid-19.

Depuis le 16 mars, des mesures ont été prises par le gouvernement afin de limiter les contacts et les déplacements. L'activité de certains établissements est réduite et d'autres sont en récession totale, il en est de même pour les effectifs.

Domaine : Hygiène et sécurité

Durée : 7h

Modalité de la formation : Présentiel

Public : Formation ouverte à toutes personnes

Objectifs :

- Adapter l'organisation du travail pour préserver la santé - sécurité des salariés
- Adapter les activités de manière à offrir aux clients et intervenants extérieurs des garanties sanitaires, tout en assurant la continuité et la reprise progressive de l'activité.

Pré-requis : Savoir comprendre et parler le Français

Modalités techniques, pédagogique et d'encadrement :

Analyse de l'activité de l'entreprise et des postes de travaux.

En collaboration avec l'ensemble du personnel, le formateur transmet les règles et méthodes à respecter, donne des exemples pratiques, clairs et précis pour répondre à la situation sanitaire en vigueur et questionne le personnel.

Exercices pratiques, étude de cas. Démonstrations et accompagnement à la mise en place.

Supports pédagogiques / Fiches pratiques et affichage remis pendant et en fin de formation

Modalités d'évaluation des connaissances ou d'appréciation des résultats de l'action de formation :

QCM complété par une auto-évaluation des acquis en fin de formation

Modalité d'évaluation de l'appréciation des participants : Fiche d'évaluation à chaud à l'issue de la formation.

Modalité de suivi de l'action de formation : Feuille d'émargement co-signée par demi-journée ou séance de formation.

Détail du programme :

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



HM FORMATION

- Le « COVID-19 : généralités, les risques de transmission et principaux symptômes
- Consignes générales de sécurité sanitaire :
- Les gestes barrières (4) et complémentaires à adopter pour limiter la transmission du virus

PRÉVENTION EN ENTREPRISE

- **Obligations de l'employeur pour assurer la sécurité et la santé des salariés**
 - Réorganisation du travail de manière à assurer la reprise progressive de l'activité en période de crise sanitaire :
 - Aspects managériaux d'organisation permettant de travailler en toute sécurité
 - Aspects spécifiques nécessaires pour assurer la sécurité des salariés
 - Mise à jour du DUERP
 - Règles de nettoyage et désinfection
 - EPI : Fourniture, entretien, etc.
 - Contrôle et vérification des mesures prises
- **Obligations des salariés**
- **Réorganisation de l'accueil des clients et prestataires extérieurs**
- **Règles à respecter lors de :**
 - la réception des denrées et marchandises
 - la prise de commande
 - l'enlèvement par les clients
 - la livraison
- **Préparation à la sortie de crise**
 - Etablir une méthodologie pour la reprise complète d'activité.

Sanction de la formation : Attestation de formation (L.6353-1 du Code du travail)